



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'HÉRAULT

Liste des pièces à fournir pour un enregistrement à l'Ordre en tant qu'étudiant :

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle,
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Certificat de scolarité pour l'année en cours,
- Attestation de réussite au CSCT,
- Attestation de réussite aux examens de 5ème année d'études odontologiques,
- Extrait d'acte de naissance comportant le nom des parents (si né(e) hors de France),
- Adresse postale,
- Numéro de téléphone portable.

Si un exercice est à venir, fournir également :

- Le contrat,
- L'autorisation de la faculté et du doyen ou l'attestation de réussite à la 6ème année d'études,
- La demande d'autorisation d'exercice de l'Ordre (demander directement à l'Ordre à l'adresse herault@oncd.org, lors de votre demande d'inscription à l'ordre, avec votre dossier).